

Communauté de communes du
Plateau Picard



Rapport d'activité

2001

Avant-propos

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard, établi pour l'année 2001 en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil de la Communauté sont entendus.

Le Président de la Communauté de communes peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande ou à la demande du conseil municipal.

Les délégués de la commune au conseil communautaire doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la Communauté.

Le présent rapport accompagne le compte administratif de l'année 2001. Il ne contient pas ou peu de données financières, mais les activités décrites comportent un renvoi aux fonctions budgétaires qui se trouvent dans le compte administratif.

Ce rapport d'activité est le premier auquel a contribué la nouvelle équipe élue par les délégués communautaires en avril 2001 pour gérer la Communauté de communes. Il a été rédigé dans un souci de transparence des actions menées par notre collectivité.

Pour nos concitoyens, cette année a tout d'abord été marquée par les inondations du printemps occasionnant des dégâts à l'intérieur des habitations. Puis, grâce à la persévérance, à la ténacité de quelques élus du Plateau picard, les choix des sites de Rouvillers, de Méry-la-Bataille, puis du Frestoy-Vaux pour l'implantation d'un 3ème aéroport ont été abandonnés.

Pour la Communauté de communes, 2001 a vu l'arrivée d'un nouveau collaborateur, Olivier Juchtzer (responsable des services techniques), et le départ de Laurence Vincent (chargée de mission Région). Cette année fut riche en événements et en actions que nous avons regroupés dans ce rapport par domaine de compétences exercées. Je souhaite vivement que la lecture de celui-ci contribue à la reconnaissance de l'action de la Communauté de communes pour le développement de notre territoire au service de la population.

Jean Bernard
Président de la Communauté de communes
du Plateau Picard

Sommaire

▶ AVANT-PROPOS.....	2
▶ INTRODUCTION.....	3
▶ SOMMAIRE	3
▶ LE TERRITOIRE.....	4
▶ LES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES.....	5
ORGANIGRAMME.....	5
LES ÉLUS.....	6
▶ LES COMPÉTENCES.....	7
PRINCIPES.....	7
LISTE DES COMPÉTENCES EXERCÉES.....	7
▶ LES RÉALISATIONS.....	9
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....	9
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	10
ENVIRONNEMENT.....	13
MISE EN VALEUR DU PAYSAGE.....	20
SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	20
POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT.....	20
AFFAIRES SCOLAIRES.....	21
VOIRIE ET TRANSPORTS.....	23
SERVICES SOCIAUX.....	23
DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....	28
EQUIPEMENT ET SERVICE SPORTIFS.....	32
AUTRES ACTIONS OU OPÉRATIONS.....	33
▶ ANNEXE.....	36
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	36
SÉANCES DU BUREAU.....	38





La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999. Entourée de villes importantes comme Beauvais, Creil ou Compiègne, elle regroupe 52 communes. C'est un territoire rural de 440 km² où vivent 27 296 habitants.

LES 52 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ

Airion	Le Frestoy Vaux	Nourard le Franc
Angivillers	Gannes	Plainval
Avrechy	Godenvillers	Pronleroy
Brunvillers la Motte	Grandvillers aux Bois	Quinquempoix
Bulles	Laneuvilleroy	Ravenel
Catillon Fumechon	Léglantiers	Rouvillers
Cernoy	Le Mesnil sur Bulles	Royaucourt
Coivrel	Le Plessier sur Bulles	Sains Morainvillers
Courcelles Épayelles	Le Plessier sur St-Just	St Just en Chaussée
Cressonsacq	Le Ployron	St Martin aux Bois
Crevecœur le Petit	Lieuville	St Rémy en l'Eau
Cuignières	Maignelay Montigny	Tricot
Domfront	Méneville	Valescourt
Dompierre	Méry la Bataille	Wacquemoulin
Erquinville	Montgerain	Wavignies
Essuilles St Rimault	Montiers	Welles Perennes
Ferrières	Moyenneville	
Fournival	Noroy	

La Communauté de communes du Plateau picard est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et par un bureau.

Les assemblées
délibérantes

Organigramme

Le conseil communautaire

Il est formé par l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté : chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune ; il doit, en outre, désigner un délégué suppléant, associé à chaque délégué titulaire et appelé à remplacer ce dernier au conseil, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le conseil issu des élections municipales de 2001 compte 76 conseillers titulaires et 76 conseillers suppléants.

Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de communes.

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres, est composé de 21 membres dont le président, 8 vice-présidents et 12 autres personnes.

Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil.

En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Le président

C'est l'organe exécutif du conseil dont il prépare et exécute les délibérations ; ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire.

Les huit vice-présidents

Ils assistent le président dont ils ont reçu délégation d'une partie des fonctions ; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil.

Les douze autres membres

Ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'intention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau picard. Le bureau règle également par ses délibérations les affaires de la Communauté relevant des attributions dont il a reçu délégation du conseil.

Les neufs commissions

Elles sont créées par le Conseil, parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation et l'exécution des décisions. Elles s'intitulent : aménagement et cadre de vie, développement économique, déchets ménagers, eau et assainissement, travaux-bâtiments-voirie-services techniques, vie sociale de la Communauté, action culturelle-projet éducatif, finances-intercommunalité, information-communication. Le président de la Communauté de communes est, de droit, président de toutes les commissions. Celles-ci désignent un président, délégué du président en cas d'empêchement de celui-ci.

M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de communes.

M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1er vice-président, délégué aux déchets ménagers et disposant d'une délégation générale de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du président ;

Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité ;

M. Jean PECHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif ;

Mme Evelyne DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la Communauté, aux équipements et services sportifs ;

M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale ;

M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Tricot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques ;

M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement ;

M. Pierre DESANDERE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.

Les autres membres du bureau :

M. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois), Melle Sandra BAUDIN (Le Plessier-sur-St Just), MM. Jean-Yves BAILLET (Le Ployron), Jacques BOCQUET (Tricot), Daniel MATHEY (Cuignières), Jean-François VALAT (La Neuville Roy), Jacques JUMEL (Lieuwillers), Serge LEBEE (Ravenel), Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers), Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies), Jean-Jacques PIK (Fournival) et Michel BOURGEOIS (Maignelay-Montigny).

Principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), tels que la Communauté de communes du Plateau picard, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local.

Ils obéissent au principe de spécialité : ils ne peuvent intervenir que dans les matières qui leur ont été transférées préalablement par les communes (ou que la loi leur a données).

Dès lors, toute action, toute dépense dans des affaires étrangères aux compétences transférées sont illégales.

Principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Dès lors, toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

Il est donc très important, lors d'un transfert de compétence, de bien réfléchir au partage entre ce qui doit rester communal et ce qu'il est pertinent de confier à l'EPCI. Les notions « d'intérêt intercommunal » ou « d'intérêt communautaire » permettent de définir ce partage des responsabilités. L'intérêt intercommunal permet une répartition des compétences entre communes et EPCI ; l'intérêt communautaire permet un partage à l'intérieur même d'une compétence (quand c'est possible pratiquement...).

Principe de subsidiarité des compétences

Le principe de subsidiarité veut que l'on confie à un autre niveau d'administration ce que l'on ne peut pas faire soi-même (pour quelque raison que ce soit). Ce principe n'a pas de valeur juridique, mais il peut aider les élus locaux pour la répartition entre intérêt communal et intérêt intercommunal ou communautaire.

Liste des compétences exercées

Les statuts de la Communauté de communes du Plateau Picard, à jour au 1er janvier 2001, disposent qu'elle au lieu et place des communes membres les compétences suivantes (chaque tiret marquant une compétence proprement dite) :

1° En matière d'aménagement de l'espace

- ▶ Schéma directeur ;
- ▶ Plan intercommunal des déplacements urbains ;
- ▶ Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.

2° En matière de développement économique

- ▶ Zones d'activités économiques inscrites dans une programmation intercommunale et dont le développement intéresse l'ensemble des communes ;
- ▶ Animation et promotion économique ;
- ▶ Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale ;
- ▶ Dispositifs contractuels de développement économique local.

3° En matière d'environnement

- ▶ Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;

- ▶ Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- ▶ Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement.

4° En matière de mise en valeur du paysage

- ▶ Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

5° En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- ▶ Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

6° En matière de politique de l'habitat et du logement

- ▶ Programme local de l'habitat ;
- ▶ Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants.

Les compétences

Liste
des compétences

7° En matière scolaire

- ▶ Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2ème degré, par convention avec le département ;
- ▶ Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2ème degré ;
- ▶ Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
- ▶ Projet éducatif global avec l'Education nationale.

8° En matière de voirie et de transport

- ▶ Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements urbains.

9° En matière de services sociaux

- ▶ Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- ▶ Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- ▶ Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- ▶ Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- ▶ Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- ▶ Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;
- ▶ Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

10° En matière de développement culturel

- ▶ Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- ▶ Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- ▶ Elaboration d'un plan de développement de la lecture ;
- ▶ Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

11° En matière d'équipements et de services sportifs

- ▶ Schéma des équipements sportifs intercommunaux ;
- ▶ Organisation de manifestations sportives intercommunales.

Aménagement de l'espace

Charte de coopération interterritoriale entre le Plateau picard et le Centre-Oise

Compte administratif 2001 : fonction 820, aménagement.

Sous l'impulsion de la Région Picardie, la Communauté de communes du Plateau picard et le Syndicat mixte d'aménagement du Centre-Oise (SMACO) ont décidé en mars 2000 de s'associer pour élaborer ensemble un programme d'actions communes.

Un comité de pilotage composé de représentants élus des deux territoires a été chargé de mettre au point une « Charte interterritoriale d'aménagement et de développement ». Pour ce travail, ils ont été assistés par le cabinet de conseil Valoren, recruté en commun.

Les réalisations
Aménagement
de l'espace

La Charte comporte trois parties :

► Diagnostic stratégique

- Etat des lieux des forces et des faiblesses de l'espace géographique concerné ;
- Définition des enjeux communs et d'une stratégie de développement et d'aménagement à l'échelle de l'aire de coopération.

► Orientations

- Objectifs de la coopération et priorités d'action.

► Programmation

- Programme d'actions pour 6 ans et programmation des opérations des 3 premières années. Ce programme et cette programmation constituent les éléments du projet de contrat entre le Conseil régional de Picardie et les deux territoires, leur donnant accès à un financement régional spécifique (15% des enveloppes du fonds régional de développement local réservées par la région à chacun des deux territoires, multiplié par deux). Ce potentiel de subvention représente environ 973 000 € (6 382 461 F) pour financer quelques 2 240 000 € (14 693 436 F) d'actions « interterritoriales » en 2002 et, surtout, en 2003.

Les orientations de la charte de coopération interterritoriale

En juin 2001, le comité du syndicat mixte et le conseil de la Communauté de communes ont adopté la première partie de la Charte (phase 1 : diagnostic stratégique).

L'ambition politique commune est d'élever l'aire de coopération au rang de 4ème agglomération de l'Oise (65 000 habitants) en y développant une politique innovante, alliant urbanité et ruralité au profit de la qualité de vie.

Les orientations prioritaires, retenues par le comité de pilotage pour animer l'ensemble de la Charte et consolider les relations entre les deux territoires sont les suivantes :

Insertion sociale et professionnelle

► Elargir le périmètre d'intervention du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Plateau Picard au Centre-Oise, dans la perspective d'une plate-forme commune, regroupant l'ensemble des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle au profit des habitants des deux territoires.



Transport

- ▶ Harmoniser et optimiser l'offre de transports publics existante (SNCF, lignes de cars) en la rapprochant des usagers ;
- ▶ Créer un dispositif de transport à la demande.

Développement économique

Création d'une mission de développement économique avec pour premiers objectifs :

- ▶ l'écriture d'une stratégie de développement économique commune,
- ▶ l'étude du raccordement du territoire aux réseaux de télécommunications à haut débit,
- ▶ un inventaire des entreprises pour améliorer la connaissance du tissu économique et de ses besoins.

Entre septembre et décembre 2001, les groupes de projets « Déplacements-mobilité », « Insertion » et « Développement économique » se sont réunis et ont travaillé à la définition d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de développement et d'aménagement commune aux deux territoires.

A ce jour, une action fait d'ores et déjà partie de cette stratégie commune : l'extension du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur l'ensemble de l'aire de coopération (effective au 1^{er} janvier 2002).

Aspects budgétaires

La Communauté de communes du Plateau Picard est maître d'ouvrage de l'étude d'élaboration de la Charte, dont le coût s'élève à 45 430 € (298 000 F). Une convention avec le SMACO fixe les modalités de cette collaboration sur le déroulement de l'étude et son financement. Elle est financée à 80 % par le Conseil Régional de Picardie, soit de 45 734 € (300 000 F) a été attribuée sur une dépense prévisionnelle de 57 169 € (375 000 F). La part non subventionnée est prise en charge à part égale entre la Communauté de communes du Plateau Picard et le SMACO.

Les réalisations

Développement économique et social

Développement économique et social

Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale

Compte administratif 2001 :

- fonction 90 (taxes foncières et dépenses d'entretien de bâtiments, recette de loyer)
- opération n°22 - Aménagement ancien Leclerc
- opération n°33 - Réserve des Longs prés

La Sté AQLE (Audit Qualité Laboratoire Electronique), entreprise de câblage et d'assemblage électrique et électronique de précision, loue à la Communauté de communes deux bâtiments-ateliers issus de la transformation des locaux d'une ancienne surface commerciale de Saint-Just-enChaussée, site des Longs Prés, 127 rue de Paris (loyer annuel : 460 000 F). L'entreprise emploie 120 personnes et développe son implantation dans une niche technologique de précision compétitive.

Les dépenses d'investissement réalisées par la Communauté en 2001 concernent notamment les derniers paiements des travaux de transformation du second bâtiment loué par la société.

Dispositifs contractuels de développement économique local

Participation à l'association Oise-Est Initiative

Compte administratif 2001 : fonction 90, subvention de fonctionnement de 95 700 F.

La Communauté de communes est membre de l'association Oise-Est Initiative, « plate-forme



d'initiative locale » en faveur de la création ou de la reprise de petites et moyennes entreprises.

Oise-Est Initiative associe 6 Communautés de communes (Plateau picard, Pays des Sources, Deux Vallées, Haute Vallée de l'Oise, Pays d'Oise et d'Halatte, Pays de Valois), des banques, des institutions publiques (DATAR, Région Picardie, Caisse des dépôts et consignations...), des entreprises et des organismes socioprofessionnels (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Université de technologie de Compiègne...).

Oise-Est Initiative assure aux porteurs de projets spontanés ou repérés dans chaque Communauté de communes un accueil et un conseil personnalisés, un accompagnement technique, l'attribution d'avances remboursables facilitant l'accès aux prêts bancaires, le parrainage par un responsable d'entreprise pendant trois ans suivant la création de l'activité.

Une convention d'objectifs est conclue chaque année entre la Communauté de communes et l'association.

Depuis septembre 1999, Oise-Est Initiative a rencontré trente-cinq personnes originaires du Plateau Picard ayant une idée ou un projet de création d'activité. La plupart recherchent des conseils, un appui dans la construction de leur projet.

Six créateurs d'entreprise du Plateau picard ont ainsi été aidés financièrement par la Plateforme, bénéficiant chacun d'un prêt d'honneur représentant au total 39 751 € (260 750 F) et permettant la création de huit emplois sur le territoire :

- ▶ une activité de réparation et de montage d'ascenseurs (Sains-Morainvillers) = 1 emploi ;
- ▶ un commerce de café – tabac – épicerie (Méry-la-Bataille) = 2 emplois ;
- ▶ une activité de lavage automobile (Erquinvillers) = 1 emploi ;
- ▶ une activité de tuyauterie – chauffage (Mesnil-sur-Bulles) = 2 emplois ;
- ▶ un cabinet d'études (Mesnil-sur-Bulles) = 1 emploi ;
- ▶ une activité de taxi (Saint-Just-en-Chaussée) = 1 emploi.

Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Cette compétence, qui se trouve sous le 9° (services sociaux) de l'article 3 des statuts de la Communauté, est placée ici car elle est étroitement liée au développement économique.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes s'appuie sur plusieurs associations spécialisées dans le domaine de l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'emploi et des problèmes de vie quotidienne.

Plateau-Picard-Insertion (association gestionnaire du PLIE)

Le regroupement de communes a mis en place un plan local d'insertion économique (PLIE) en 1995.

La gestion du plan est confiée par convention à une association subventionnée par le regroupement : Plateau-Picard-Insertion. Ce plan qui a fait l'objet en 1994 d'un protocole d'accord avec l'Etat, la Région et le Département, assigne au district des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour l'accès à l'emploi des personnes en grandes difficultés.

Le protocole d'accord du PLIE est arrivé à échéance le 31 décembre 2000. Une prolongation d'un an a été obtenue, afin de permettre l'aboutissement du projet d'extension territoriale du PLIE sur le Centre-Oise, dans le cadre de la charte de coopération inter-territoriale.

L'objectif du PLIE du Plateau Picard était de conduire à l'emploi durable ou à une formation qualifiante au moins 225 personnes en difficulté. Au 31 décembre 2001, le PLIE compte 456 bénéficiaires dont 236 sorties positives.

Le PLIE s'appuie sur quatre opérateurs d'insertion conventionnés : la Mission locale rurale, l'Association intermédiaire de travail transitoire, l'Animateur local d'insertion et l'ANPE.

La Mission Locale Rurale du Plateau picard et des vallées de la Brèche et de la Noye

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, notamment en les aidant à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des personnes en difficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). Le territoire d'intervention de La Mission Locale couvre les cantons de Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, Breteuil, Froissy et Crèvecœur-le-Grand.

Depuis la création de La Mission Locale en 1987, le groupement des 52 communes du Plateau picard les remplace pour le paiement de leur participation au budget de fonctionnement de l'association.

Une convention de financement lie La Mission Locale et la Communauté de communes du Plateau picard, qui lui a versé une subvention de 273 000 F en 2001

L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT)

L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT) propose aux particuliers, aux artisans et aux communes du personnel en parcours d'insertion, pour des travaux de courtes durées, dans les domaines les plus variés.

Les réalisations

Développement économique et social

Les Jardins du Plateau Picard

Les Jardins du Plateau Picard ont fait l'objet d'une étude financée par le district, dès 1996. Le démarrage de l'opération, intervenu le 1er octobre 1997, nécessite un soutien de plusieurs années de la part de nombreux partenaires.

Le principe des Jardins consiste en une exploitation maraîchère en « agro-biologie », de type associatif, employant des personnes privées d'emploi (dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi), et financée par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un « panier de légumes » hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons).

La Recyclerie du Plateau Picard

La Recyclerie du Plateau Picard a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi.

Le principe d'une subvention de démarrage, dégressive pendant 3 ans (1999, 2000, 2001), a été retenu par le Conseil.

En 2001, 8 bénéficiaires ont pu se former et participer à la vie de la Recyclerie. Un des objectifs poursuivis par la Recyclerie en partenariat avec le PLIE, est de pouvoir offrir une étape d'activité d'insertion par l'économique à des publics engagés dans un parcours d'insertion avec le PLIE et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménagers et l'ameublement.

Opérations d'investissement

Opérations sous mandat de maîtrise d'ouvrage publique donné à la Communauté de communes par diverses communes

Compte administratif 2001 : Opérations pour compte de tiers.

La Communauté de communes a poursuivi ou achevé en 2001 des opérations d'aménagement des zones d'activité économiques communales engagées antérieurement, à la demande et pour le compte de certaines communes. Les communes concernées remboursent à la Communauté la différence entre le coût total de l'opération TTC, moins les subventions perçues par la Communauté



► Opération n°11 : Aménagement de la zone industrielle de Tricot (2ème tranche)

Cette opération achevée fin 2000 a consisté à réaliser la desserte de la zone par une voie d'entrée, un bassin de rétention des eaux pluviales et des réseaux divers (électricité...). La recette apparaissant au compte administratif 2001 correspond à la clôture de l'opération et se rapporte à la subvention perçue par la Communauté de communes de la part de l'Etat, au titre de la dotation de développement rural (DDR).

► Opération n°23 : 3ème tranche d'aménagement de la zone industrielle-est de Maignelay-Montigny

L'opération comportait notamment la création d'un carrefour giratoire sur la RD 938, pour permettre l'accueil d'un centre de secours et d'une surface commerciale. Les travaux de voirie et réseaux divers sont achevés depuis le printemps 2001 ; restent les semis et plantations des espaces verts.

► Opération n°25 : 2ème tranche d'aménagement de la zone industrielle-est de Maignelay-Montigny

L'opération est achevée depuis 2000. La recette correspond à une opération budgétaire d'ordre clôturant l'opération.

► Opération n°26 : Création d'un carrefour giratoire dans la zone industrielle-sud de Saint-Just-en-Chaussée

Cette opération, destinée à améliorer la commodité et la sécurité de la circulation routière, comportait la création d'un carrefour giratoire sur la RD 158, à la hauteur de l'entreprise Kaysersberg. Elle a été achevée début 2001, en ce qui concerne la voirie proprement dite ; restaient l'aménagement de trottoirs et d'espaces verts.

Les réalisations

Environnement

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Compte administratif 2001 : Fonction 812, collecte et traitement des ordures ménagères)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000)

La Communauté de communes du Plateau Picard est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés depuis fin 1992. En 1995, elle a commencé à mettre en place un système de collecte et de traitement sélectif, destiné à réduire, autant faire que ce peut, la mise en décharge ou l'incinération et à développer au maximum le tri et la valorisation des déchets, dans l'esprit de la loi « déchets » de 1992. Ce projet s'est poursuivi avec l'ouverture, au second trimestre 2001, d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Saint-Just-en-Chaussée. Les travaux se sont achevés fin juillet 2001 avec un coût final pour l'ensemble de l'opération (hors assurances), de 703 611 €HT (4 615 386 FHT).

La Communauté de communes du Plateau Picard gère 3 types de collectes :

► **La collecte classique en porte à porte** avec une collecte hebdomadaire pour 27 296 habitants et deux collectes hebdomadaires pour 5 498 habitants. Depuis novembre 2001, les encombrants ne sont plus ramassés en porte à porte afin de détourner ces déchets de la collecte classique.

► **La collecte sélective sur 82 plates-formes d'apport volontaire (PAV)** réparties sur les 52 communes membres, concerne les corps plats (papiers, cartons), les corps creux (acier, aluminium, plastiques, briques alimentaires) et le verre. Le doublement de certains PAV et la création de nouveaux points seront effectifs en 2002 afin d'éviter le fréquent débordement de certains conteneurs.



► **La collecte sélective par apport volontaire aux déchetteries** de Maignelay-Montigny et de Saint-Just-en-Chaussée pour les déchets verts, les gravats, la ferraille, les grands cartons, le tout venant, les déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures), les huiles, les filtres à huiles, les batteries et les pneus.

La Communauté de communes est membre du *Syndicat Mixte Oise Verte Environnement* (SYMOVE) qui a pour compétence l'animation d'une politique de développement de la collecte sélective, du tri et de la valorisation des déchets ménagers. Le SYMOVE rassemble 13 Communautés de communes et 3 communes isolées, soit 396 communes de l'ouest du département de l'Oise et 318 602 habitants (RGP 1999).

Le SYMOVE a proposé aux collectivités membres de lui transférer la partie de la compétence concernant les opérations de transport, tri et traitement ; pour sa part, le Conseil communautaire du Plateau Picard a délibéré favorablement sur ce projet le 18 octobre 2000.

Les quantités collectées et traitées et leur devenir

Les résultats de l'année 2001

Pour l'année 2001, le tonnage global toutes collectes confondues (déchetteries, collecte sélective, collecte porte à porte) s'élève à 17 703 tonnes dont :

- 2 253 tonnes sur la déchetterie de Maignelay Montigny
 - 691 tonnes sur la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée (ouverture en août 2001)
 - 1 071 tonnes en collecte sélective
 - 13 688 tonnes en porte à porte (ordures ménagères).
- Soit 23 % de déchets triés à la base.

Les réalisations

Environnement

L'évolution des tonnages collectés depuis 1992

En 9 ans, la quantité de déchets collectés sur le Plateau Picard a augmenté de près de 8 000 tonnes. Ramenés au nombre d'habitants, la Communauté de communes a collecté, en 2001, 648 kg de déchets par an par habitant, soit une baisse de 7 kg par rapport à 2000.

Un tonnage supplémentaire a été capté sur la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée, car le tonnage global a augmenté de 45% (+ 914 tonnes) par rapport à 2000. L'ouverture de la seconde déchetterie à Saint-Just-en-Chaussée a probablement permis une baisse de 988 tonnes de la collecte des ordures ménagères (soit 36 kg/hbts) par rapport à 2000, aidée en cela sans doute par l'arrêt du ramassage des encombrants en novembre 2001. Cette tendance devra être confirmée en 2002.

La collecte en points d'apport volontaire est en baisse de 124 tonnes par rapport à 2000.

En conclusion de ces chiffres, deux éléments principaux :

- Grâce à l'ouverture d'une seconde déchetterie et l'arrêt de la collecte en porte à porte des encombrants, les volumes de la collecte classique ont baissé.
- La collecte sélective des points d'apport volontaire a légèrement régressé.

Le traitement de ces déchets

Si l'on veut atteindre l'objectif fixé par la « circulaire Voynet » du 28 avril 1998 de collecter 50% des déchets en vue d'une valorisation, il convient d'analyser la situation actuelle des déchets du Plateau Picard, en évaluant la part réellement triée et valorisée.

- La totalité des déchets collectés en porte à porte par la Société Gurdebeke est enfouie au centre d'enfouissement technique (13 688 tonnes).
- La répartition des tonnages collectés au cours de l'année 2001 dans les points d'apport volontaire est la suivante :

-Corps creux : 140 tonnes -Verre : 533 tonnes -Corps plats : 399 tonnes
Soit un total de 1071 tonnes

Tous les tonnages captés par la collecte sélective sont, après tri, revalorisés.

En ce qui concerne les déchetteries, 4015 tonnes en 2001, réparties comme suit :

Gravats : 33%, végétaux : 37%, tout venant : 28%, ferraille : 9%, cartons : 2%, autres et déchets ménagers spéciaux : 1%

2076 tonnes sont effectivement valorisées, soit 70% des apports en déchetterie. Les 867 tonnes restantes (tout venant, déchets ménagers spéciaux, filtres) sont dirigées, le tout venant, en décharge, les déchets ménagers spéciaux et les filtres à huile, vers un incinérateur.

Comparaison avec d'autres collectivités du SYMOVE

Concernant la collecte sélective des emballages, les chiffres de la Communauté de communes du Plateau picard peuvent être comparés avec ceux de la Communauté de communes du Clermontois qui a aussi un dispositif d'apport volontaire. Ces deux Communauté de communes sont les seules à avoir adopté un système de points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte sélective. Les performances des deux structures sont proches.

Le taux de captage de 23% de déchets valorisables sur notre territoire se situe dans la moyenne du SYMOVE qui est de 14 %.

Perspectives d'évolution

Pour un changement de comportement des habitants vis à vis du problème des déchets, la réussite s'appuie sur deux éléments incontournables :

Les réalisations

Environnement

► Un dispositif de collecte suffisant avec une nouvelle déchetterie à Saint-Just-en-Chaussée où, au regard de l'enquête du SYMOVE, le gisement est important. En effet, la commune de Saint-Just-en-Chaussée a trois fois plus d'habitants que Maignelay-Montigny. De même, les communes du canton de Saint-Just-en-Chaussée sont plus peuplées. De plus, les communes du canton de Saint-Just-en-Chaussée sont trop éloignées de Maignelay-Montigny (plus de 10 minutes). On peut donc penser qu'avec cette nouvelle installation, les tonnages triés à la base seront plus importants à l'avenir.

► Une communication régulière vers les habitants est une condition obligatoire à la réussite de la politique de tri.

Le fonctionnement et la fréquentation des équipements

Les points d'apport volontaire (PAV)

La société Gurdebeke a parfois des difficultés pour vider les conteneurs en temps voulu. Les réclamations des communes sont immédiatement transmises à la société qui se conforme à ses obligations dans un délai de un à trois jours. Conformément au marché, le prestataire peut organiser les circuits de collecte à sa convenance, à condition que la fréquence des vidanges soit adaptée au rythme et aux taux de remplissage des conteneurs. Des pénalités sont prévues à son encontre en cas de manquement à ces obligations.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il est prévu de doubler le nombre de conteneurs sur certaines communes. Les travaux seront effectués en juin 2002.

La société Gurdebeke doit balayer les surfaces et vider les corbeilles, les communes se chargent de l'entretien des plates-formes et de leurs abords.

Les déchetteries

► Maignelay-Montigny

La Communauté de communes comptant 27 300 habitants, deux déchetteries sont en place,



le site de Maignelay-Montigny concerne potentiellement 13 500 habitants. Le nombre total de passage pour 2001 s'élève à 12 133 passages, soit une augmentation d'environ 10% malgré l'ouverture de la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée au mois d'août 2001.

En examinant l'aire d'attraction de Maignelay-Montigny et la fréquentation par commune, on s'aperçoit que c'est essentiellement la population « 10 minutes » qui fréquente l'installation. D'où l'importance de l'ouverture d'une nouvelle déchetterie à Saint-Just-en-Chaussée.

► Saint-Just-en-Chaussée

La déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée est ouverte au public depuis le mois d'août 2001. A l'occasion de l'ouverture de cette 2nde déchetterie un nouveau système heures d'été/heures d'hiver est mis en place sur les 2 déchetteries du Plateau picard.

ETE (1 mars - 31 octobre)

Déchetterie de Saint Just en Chaussée			Déchetterie de Maignelay-Montigny		
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h30	-	Lundi	-	14h-18h
Mardi	9h-12h30	-	Mardi	9h-12h30	14h-18h
Mercredi	9h-12h30	13h30-18h	Mercredi	-	14h-18h
Jeudi	9h-12h30	-	Jeudi	-	14h-18h
Vendredi	9h-12h30	13h30-18h	Vendredi	9h-12h30	14h-18h
Samedi	9h-12h30	13h30-18h	Samedi	9h-12h30	14h-18h
Dimanche	-	-	Dimanche	-	-
34H30			34H30		

Les réalisations

Environnement

HIVER (1er novembre-28 février)

Déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée			Déchetterie de Maignelay-Montigny		
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h30	-	Lundi	-	13h30-17h
Mardi	9h-12h30	-	Mardi	-	13h30-17h
Mercredi	9h-12h30	-	Mercredi	-	13h30-17h
Jeudi	9h-12h30	-	Jeudi	-	13h30-17h
Vendredi	9h-12h30	-	Vendredi	-	13h30-17h
Samedi	9h-12h30	13h30-17h	Samedi	9h-12h30	13h30-17h
Dimanche	-	-	Dimanche	-	-
24H30			24H30		

La communication

La communication écrite

► Les points d'apport volontaire

Une campagne d'affichage des résultats de l'année 2000 et des nouvelles consignes de tri a été effectuée aux vitrines des plates-formes.

► Les déchetteries

Un règlement intérieur est affiché dans chaque déchetterie. Guides et bulletins d'information sont distribués sur proposition de l'animateur ou à la demande du visiteur. Ces documents ont été révisés et distribués dans chaque foyer lors de l'ouverture de la seconde déchetterie à Saint-Just-en-Chaussée.

La sensibilisation en milieu scolaire

Les interventions en milieu scolaire sont effectuées, pour la majorité d'entre elles, par la Recyclerie du Plateau Picard avec parfois des interventions directes de la Communauté de communes et de partenaires comme le SYMOVE.

En 2001, 149 enfants des classes primaires du territoire ont bénéficié d'une sensibilisation à la collecte sélective des déchets ménagers. Ces interventions représentent 4 jours et demi de face à face. De plus, depuis le mois de septembre 2001, La Communauté de communes et la Recyclerie animent, avec deux professeurs du collège Louise Michel de Saint-Just-en-Chaussée, un Club environnement tous les jeudis midi durant une heure. Une trentaine d'élèves participent activement à ce club.

Les réalisations

Environnement

Le prix du service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères

La Communauté de communes gère le service en régie indirecte, par le biais de marchés publics de prestations de service, tant pour la collecte classique en porte à porte que pour la collecte sélective en apport volontaire (PAV et déchetteries).

Elle bénéficie depuis le 1^{er} janvier 1999 d'un taux réduit de TVA à 5,5% sur l'ensemble de ces prestations parce qu'elle est engagée dans un programme de gestion sélective des déchets à travers le SYMOVE (contrats d'objectifs et de financement conclu avec la société Eco-emballages).

Les prix des marchés de collecte, transport et traitement en « porte à porte »

Ces marchés sont attribués à la Sté Gurdebeke (60-Noyon). Les prix sont calculés comme suit (prix à la tonne) :

► Collecte : 33,39 € (219 F)

► Transport : 9,76 €/km (64 F)

► Traitement : 40,40 € (265 F)

► Taxe Générale des Activités Polluantes : 9,15 € (60 F)

Prix Total des prestations en « porte à porte » : 1 281 416 € TTC (8 405 539 F)

La gestion des points d'apport volontaire

Elle fait l'objet de deux marchés également attribués à la Sté Gurdebeke (collecte des PAV, tri et conditionnement des matériaux, conformément aux prescriptions techniques donnant droit aux aides de la Sté Eco-emballages).

Prix total des prestations « PAV » : 99 061 € (649 799 F)



A ces dépenses, il convient d'ajouter la contribution de 191 072 F (29 128,74 €) de la Communauté au SYMOVE et une subvention de 10 665 F (1 624 €) versée à l'ARERS (recherche contre le cancer), calculée sur le tonnage de verre collecté annuellement. Des recettes viennent minorer les coûts. Elles proviennent principalement des aides versées par le SYMOVE, issues des contrats conclus par ce syndicat avec la Sté Eco-emballages pour les opérations de tri et de valorisation, ainsi que pour la communication sur la collecte sélective.

Reversements du SYMOVE (filrière et Eco-emballages) en 2001 : 652 459 F (99 468,26 €)

Les déchetteries sont gérées en régie directe en ce qui concerne l'accueil du public

Les équipements appartiennent à la Communauté de communes du Plateau Picard qui en assure l'animation et le gardiennage avec son propre personnel (2 personnes sous contrat « nouveaux services-nouveaux emplois »). La location des conteneurs, la vidange, le transport et le traitement des matières collectées font l'objet de plusieurs marchés publics de prestations de service.

- ▶ La Sté Gurdebeke est titulaire des lots n°1 (déchets verts), n°3 (ferraille), n°4 (grands cartons), n°5 (tout venant), n°7 (huiles).
- ▶ La SNC Antrope (Saint-Just-en-Chaussée) est titulaire du lot n°2 (gravats)
- ▶ L'entreprise Aubine-Onyx (groupe CGEA 77-Chelles) est titulaire du lot n°6 (déchets ménagers spéciaux).
- ▶ La société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (SSRRHU 92-Asnières) est titulaire des lots n°8 (filtres à huile) et n°9 (batteries)

- Coût total brut des prestations « déchetteries » : 644 805,23 F (98 299,92 €)
- Subvention de l'Agence de l'Eau pour la collecte des déchets ménagers spéciaux : 5180,32 € (33 981 F)
- Revente des matériaux collectés en déchetterie : 8 571 € (56 223 F)
- Redevance déchetterie : 1 596 € (10 457 F)

Les réalisations

Environnement

CONCLUSION

Depuis 1993, l'augmentation des tonnages collectés par habitant, semble se stabiliser. La mise en service des déchetteries de Maignelay-Montigny et de Saint-Just-en-Chaussée a permis de capter un volume supplémentaire de déchets qui serait probablement parti en décharge sauvage.

23% des déchets sont revalorisés aujourd'hui (l'objectif réglementaire est de 50 % en 2002). Afin d'impulser un changement d'attitude durable des habitants vis à vis des déchets, il est primordial de renforcer la communication et de poursuivre la mise en place des équipements de collecte sélective (mini déchetteries de Bulles et de La Neuville Roy).

Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Compte administratif 2001 : Fonction 811, eau et assainissement

Cette compétence couvre les interventions de la Communauté de Communes du Plateau Picard dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Elle permet notamment à la Communauté de gérer un contrat rural pour l'eau.

Le contrat rural

Signé le 20 janvier 2000 pour une durée de 5 ans entre la Communauté de Communes, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Oise, le contrat rural du Plateau Picard repose sur trois principaux objectifs :

- ▶ Protéger la nappe de craie, de la pollution et de la surexploitation.
- ▶ Garantir une meilleure alimentation en eau potable des communes.
- ▶ Organiser la concertation des acteurs pour assurer une gestion des usages satisfaisante pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat porte sur un montant global de travaux de 180 millions de Francs. 140 millions sont prévus pour les travaux d'assainissement, 21,6 millions pour l'eau potable, 13,67 millions pour le volet agricole, 3,73 millions pour le fonctionnement et 1 million pour le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Au titre de la deuxième année d'exercice du contrat rural le Président de la Communauté de communes a attribué par arrêté de subvention 3 296 110 F pour la réalisation de travaux et 902 474 F pour des études préalables. Ces sommes se répartissent entre sept maîtres d'ouvrage : le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Arré, le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Aronde, le Syndicat des Eaux d'Avrechy, le Syndicat des Eaux d'Essuilles-Saint-Rimault, les communes de Léglantiers et de Ravenel et la Communauté de Communes.

Les agriculteurs du Plateau Picard ont également pu profiter du contrat rural. Au titre de la campagne 2001 : 1 223 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 56 exploitations ont été financés dans les périmètres de bassin d'alimentation de captage ; 70 exploitations se sont engagées à réaliser des reliquats d'azote à la fin de l'hiver 2002 ; 4 cuves d'azote liquide ont été équipées de bassin de rétention et une plate-forme de remplissage pour pulvérisateur a été aménagée.

Les réalisations

Environnement

Assainissement autonome

Un technicien en assainissement autonome a été recruté en mars 2001 pour assister les communes dans l'instruction du volet assainissement des permis de construire et pour accompagner les maires lors du contrôle de conformité avant remblaiement des travaux. Il est également chargé de renseigner les particuliers sur les démarches à suivre.

Ce service est un des prémices du futur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) obligatoire pour le 31 décembre 2005.

Le technicien a été formé pendant une semaine par les services de la DDASS qui assuraient jusqu'en 1999 la mission de contrôle de l'assainissement autonome.

Interventions du technicien de mars 2001 à décembre 2001 :

- ▶ instruction de 18 permis de construire
- ▶ 13 visites de conformité sur le terrain

Etude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des 52 communes

Le but de cette étude confiée à la DDAF de l'Oise est d'engager une réflexion sur les interconnexions entre les différents services d'alimentation en eau potable du Plateau Picard. En juin 2001 le service de l'Equipement Rural de la DDAF de l'Oise a présenté aux membres de la commission Eau et Assainissement la deuxième phase du schéma directeur (projets d'interconnexions et nouveaux forages).

Programme éducatif sur l'eau et l'environnement

Par une délibération du 8 juillet 1999, le Conseil a décidé de mettre à la disposition des maî-



tres et professeurs des écoles de Plateau picard un programme éducatif sur l'eau et l'environnement. A ce titre, un animateur environnement a été recruté en octobre 2000. Durant l'année 2001, l'animateur a pris de nombreux contacts avec les enseignants pour des animations à partir de janvier 2002.

Animations réalisées en 2001 :

- Exposition sur l'eau dans la salle des fêtes de Moyenneville en septembre avec la visite d'une classe de CE2.
- Intervention dans le Club environnement du collège de Saint-Just-en-Chaussée tous les jeudis midi à compter du 8 novembre 2001.

Mise en valeur du paysage

Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine

Compte administratif 2001 : Opération d'investissement n° 29, aménagements paysagers.

Au titre de cette compétence et dans le cadre de l'animation des préconisations du schéma directeur du Plateau picard, qui place la qualité du paysage au premier rang des atouts du territoire, la Communauté a réalisé des études paysagères et un « guide de recommandations paysagères du Plateau picard ».

Ce guide est un document de référence sur les caractéristiques paysagères du territoire. Conçu par une paysagiste professionnelle, il propose aux élus, aux habitants et aux professionnels « aménageurs » des recommandations par thèmes, destinées à préserver ou protéger, voire réhabiliter les éléments qui font la qualité et l'attrait du paysage rural du Plateau Picard.

Présenté sous la forme d'un classeur et d'une cinquantaine de fiches pratiques, le guide a été remis en double exemplaire à chaque commune en octobre 2000. Il est consultable dans chaque mairie par les habitants. En outre, il a été diffusé à différents organismes compétents ou intervenant dans le domaine du paysage : CAUE, SEMOISE, DDE, DDA, architectes, pépiniéristes, paysagistes, organismes HLM, Maisons Paysannes, structures intercommunales voisines, CFPPA d'Airion, etc.

Les réalisations

Mise en val. du paysage
Secours & lutte l'incendie
Politique de l'habitat

Secours et lutte contre l'incendie

Contribution légale aux services d'incendie et de secours

Compte administratif 2001 : Fonction 113, pompiers, incendie et secours.

En application de la loi, la Communauté de communes a transféré au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) le 1er janvier 1999 les centres de secours ordinaires de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. Elle n'a donc plus aucune responsabilité de gestion technique dans ce domaine, mais elle conserve l'obligation, au lieu et place de ses communes membres, de contribuer financièrement aux dépenses du SDIS, ainsi que de rembourser la dette antérieure au transfert de compétence.

Si la dette antérieure est en voie d'extinction, la contribution au SDIS grève de manière importante et croissante le budget de la Communauté (2 225 500 F en 2001).

Politique de l'habitat et du logement

Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants

Compte administratif 2001 : Fonction 70, logement.



Il s'agit d'un dispositif d'incitation et d'aide à l'amélioration des logements, mis en place en 1989 et confié par convention au CAL PACT ARIM de l'Oise.

Service aux particuliers

Le service comportait en 2001 la tenue de deux permanences hebdomadaires (le mercredi matin) à Maignelay-Montigny et à Saint-Just-en-Chaussée et des visites à domicile sur rendez-vous (systématiquement pour les dossiers subventionnés par les caisses de retraite) afin d'apporter aux habitants :

- ▶ des informations sur les aides à l'amélioration du logement ;
- ▶ une aide au montage des dossiers de demande de subventions pour l'amélioration ;
- ▶ des conseils techniques, de la documentation.

Les contacts ont fortement progressé, passant de 278 en 2000 à 399 en 2001, grâce à une communication plus importante. Près de 90 % des contacts sont des propriétaires occupants. Toutes les communes du Plateau picard ont bénéficié d'au moins un contact. Cependant, le canton de Maignelay-Montigny reste le plus touché par l'opération, ce qui conduit le service à proposer une augmentation des horaires de la permanence hebdomadaire.

85 logements ont été améliorés, dont 2 étaient vacants, répartis sur 35 communes du territoire, ce qui a généré 621 647,61 € (4 077 741 F) de travaux et 292 143,39 € (1 916 335 F) de subventions (Etat-ANAH, département, caisses de retraite, prêts de la CAF, prêts au titre du 1% patronal, ...). Les travaux en matière de chauffage, de menuiserie et de toiture représentent les investissements les plus courants. Les retombées économiques sur l'activité du bâtiment touchent 64,5 % des artisans du territoire.

Service aux collectivités

Le service apporte une aide à la décision auprès des communes qui en font la demande à la Communauté, pour leurs projets de création de logement locatifs communaux :

- ▶ définition d'un programme locatif dans des constructions existantes avec estimation rapide du montant des travaux ;
- ▶ information générale sur les financements, la réglementation, etc. ;
- ▶ estimation du budget prévisionnel de l'opération.

Les réalisations

Affaires scolaires

Ce service fournit également des informations sur l'évolution législative et réglementaire en matière de logement, en appui de la politique et des actions de la Communauté dans ce domaine.

La Communauté de communes a missionné le CAL PACT pour une étude de faisabilité concernant un logement vacant. Le CAL PACT a produit une note sur le numéro unique d'attribution des logements HLM.

Le rapport d'activité 2001 de la mission confiée au CAL PACT est disponible sur demande, auprès de M. le Président de la Communauté de communes.

Affaires scolaires

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

Compte administratif 2001 : Fonction 22, enseignement du deuxième degré, article 6558.

Les départements sont responsables de la gestion des équipements scolaires du 2ème degré. La loi a mis à la charge des communes ou de leurs groupements compétents une participation de 25% aux dépenses d'investissement hors taxe engagées par le département



avant le 31 décembre 1999, pour les travaux d'extension ou de réhabilitation des bâtiments des collèges. Le département de l'Oise a proposé aux communes et groupements de son territoire d'étaler le versement de leur participation aux travaux de l'opération « turbo-collèges » en 15 annuités. Sur le Plateau picard, cette participation concerne les travaux réalisés dans les collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée.

Les travaux de réhabilitation du collège Blin se sont élevés à 15 076 670 F HT, ceux de l'extension-réhabilitation du collège Michel, à 48 560 850 F HT. La participation de la Communauté de communes s'élèvera donc au total à 15 909 380 F. Compte tenu des annuités déjà versées depuis 1999, avant l'établissement du coût définitif des travaux, la Communauté devra verser à compter de 2002, douze annuités de 1 097 300 F (167 282 €) et une treizième annuité de 851 491 F (129 809 €).

Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)

*Compte administratif 2001 : fonction 22, enseignement du deuxième degré.
Opération d'investissement n° 1, réhabilitation des gymnases.*

La Communauté de communes est propriétaire des gymnases et salles de sports de judo et danse attenants aux collèges Madeleine Blin et Louise Michel. Les difficultés liées à la gestion de l'utilisation de ces équipements et à leur entretien persistent pour la plupart et ne pourront être résolues qu'avec la création d'un poste de gardiennage sur chacune des installations. Pour limiter le risque d'intrusions pendant les vacances scolaires, il a été décidé en 2001 de fermer les gymnases pendant ces périodes.

Les bâtiments les plus anciens sont âgés de 25 à 30 ans. Un diagnostic en vue d'un programme pluriannuel de réhabilitation est en cours de réalisation par un bureau d'études (Abscisse Ingénierie à Amiens). Cette étude permettra également de fonctionnaliser davantage les installations en fonction des différents utilisateurs (collèges et associations sportives). Entre temps, la Communauté de communes fait face aux dépenses de grosses réparations les plus urgentes.

Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation

Compte administratif 2001 : fonction 253, sport scolaire.

L'objectif défini en concertation avec l'Education nationale est que les élèves sachent nager en entrant en 6ème. Chaque élève des niveaux « maternelle grande section », CE1 et CE2 des 52 communes membres a donc accès à la piscine de Montdidier ou à celle de Bresles, pour apprendre à nager.

La Communauté assure le transport en car et achète aux collectivités gestionnaires des piscines des créneaux horaires d'utilisation. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35%).

Projet éducatif global avec l'Education nationale

Compte administratif 2001 : fonction 520, intervention sociale

L'accord de partenariat conclu en 1999 entre l'Inspection académique, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la préfecture et la Communauté de Communes vise l'amélioration de la réussite scolaire et des conditions d'enseignement.

Dans ce cadre une expérimentation d'un dispositif d'accompagnement scolaire des enfants en difficultés a été retenue. Prévu dans un premier temps pour un démarrage en septembre 2001 sur quatre sites expérimentaux volontaires (RPC de Ferrières, RPI de Saint-Martin-aux-Bois, Lieuvillers et Saint-Just-en-Chaussée) le démarrage a été reporté en janvier 2002. La Communauté a confié par convention la mise en place de séances d'accompagnement sco-

laire aux deux centres sociaux du territoire (CIAVL et CSCI). Un comité de pilotage réunissant des représentants de l'Education Nationale, des enseignants, des parents, des élus, des centres sociaux et de la Communauté sera constitué pour évaluer l'expérimentation et proposer éventuellement les suites à y donner.

Aides diverses à l'enseignement (hors compétences)

Compte administratif 2001 : fonction 22, enseignement du deuxième degré, articles 6067 et 6574.

Aides au fonctionnement des collèges

En marge de ses compétences, la Communauté de communes achète des fournitures scolaires au profit des élèves des collèges Blin et Louise Michel, et attribue des subventions de fonctionnement à leurs associations sportives et coopératives scolaires (au total 119,50 F par élève en 2001).

Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)

Le RASED est un dispositif mis en place par l'Education nationale pour apporter un soutien scolaire renforcé aux élèves du premier cycle rencontrant des difficultés scolaires importantes. En 2001, la Communauté de communes a acheté 20 000 F de matériel et de fournitures scolaires au profit des élèves pris en charge par les deux réseaux couvrant le territoire du Plateau picard.

Voirie et transports

Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements urbains (PIDU)

Compte administratif 2001 : fonction 822, voirie communale.

En marge de sa compétence relative au plan intercommunal des déplacements la Communauté de communes réalise depuis 1991 des travaux annuels d'entretien superficiel de la voirie pour le compte des communes volontaires. Ces travaux sont subventionnés par le département.

En 2001, 35 communes ont confié à la Communauté de communes l'enduit d'entretien de 82 000 m² de voies, soit environ 18 km.

A partir de 2002, l'organisation de ces travaux (appels d'offres et suivi administratif du marché) sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes. Ceci conforte la mission de coordination confiée à la Communauté de communes et permet de mettre en conformité cette procédure avec le Code des Marchés Publics.

Les réalisations

Voirie et transports
Services sociaux

Dans le cadre de sa compétence « PIDU » (plan intercommunal des déplacements urbains), la Communauté de communes a financé cet entretien sur les voies communales n° 18 et 19 du plan, de Montgérain à Ménévillers.

Services sociaux

Politique globale en faveur de la petite enfance

Compte administratif 2001 : fonction 64, crèches et garderies.

Le premier « contrat enfance » signé en mai 1992, et renouvelé en 2000, par le district du Plateau Picard avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) prévoyait :

► La création d'un « relais assistantes maternelles » chargé de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents pour la garde permanente de



leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, aide administrative, etc.) ;

► La création d'une « joujouthèque » et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles.

► La création d'une halte-garderie pour la garde temporaire des enfants avec des lieux itinérants dans les bourgs structurants et des lieux fixes à Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny.

► Le développement de l'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les services périscolaires et les centres de loisirs « maternels » des communes.

Ce contrat (1992-1998) apportait à l'intercommunalité et aux communes une aide financière de 39% des dépenses nettes de fonctionnement des services précités.

Le taux d'aide issu du nouveau contrat conclu pour la période 1999-2003 a été porté à 52% de ces mêmes dépenses.

Les relais d'assistantes maternelles

La Communauté de communes a créé deux relais assistantes maternelles sur le territoire (l'un en 1992, le second en 1998) dont les missions sont les suivantes :

► Organiser l'information des parents et des assistantes maternelles (au service petite enfance, aux permanences organisées dans 8 communes et à domicile)

- Recenser l'offre et la demande,
- Favoriser le développement de la profession d'assistante maternelle,
- Aider les parents dans leur fonction d'employeurs,
- Informer les assistantes maternelles sur leur statut.

► Favoriser les occasions de rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants

- Des « ateliers » d'assistantes maternelles sont organisés par les relais pour favoriser les échanges professionnels et développer les activités offertes aux enfants accueillis chez une assistante maternelle. Au sein de certains ateliers, des sorties et des spectacles sont organisés et les articles pour la diffusion du journal « fenêtre sur assistantes maternelles », mensuel tiré en 250 exemplaires par la Communauté, sont élaborés.

- Des « ateliers d'éveil enfants–assistantes maternelles » sont des animations thématiques (éveil autour du livre, de l'art plastique, de la musique,...) destinées aux enfants accueillis chez une assistante maternelle.

- Des aides matérielles sont organisées par les relais afin de faciliter l'accès à la formation des assistantes maternelles (organisation du transport des assistantes maternelles et de l'accueil des enfants).

- Inciter les assistantes maternelles à utiliser les structures existantes : 82 enfants accueillis chez une assistante maternelle ont fréquenté la halte garderie en 2001.

Les réalisations

Services sociaux

► Favoriser le lien et le travail avec les acteurs et partenaires :

Le service petite enfance travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection maternelle et infantile (P.M.I.), qui attribuent (ou retirent) les agréments professionnels des assistantes et organisent des sessions de formation obligatoire.

Le service communautaire participe, à l'échelle du département :

- à une instance technique sous l'égide du département et des caisses d'allocations familiales (réflexion, échanges autour des pratiques et construction d'outils communs avec les partenaires),
- à des groupes de travail entre les relais assistantes maternelles de l'Oise sur les pratiques professionnelles (aspects législatifs et réglementaires, accompagnement du public, actions menées,...).

La « **joujouthèque** » accompagne et prête aux assistantes maternelles des jouets, jeux pédagogiques, livres pour enfants, matériel de puériculture, fiches d'informations et documents professionnels. C'est également un service de prêt de mallettes à domicile ou aux permanences communales des relais.

Le **centre de documentation** propose aux assistantes et à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil ; et organise des réunions de consultations de documents.

La halte-garderie

La halte-garderie compte neuf lieux d'accueil (neuf communes), dont 7 lieux itinérants et 2 lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny). Seuls deux bourgs structurants ne sont pas encore desservis (Tricot et Bulles).

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle (ou de locaux adaptés pour les lieux fixes) et d'une personne qualifiée, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté prend en charge l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériel éducatif et personnel).

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté, quelques soient leur implantation. Ainsi, en fonction de leurs besoins, garde permanente ou temporaire, les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduits à leurs activités.

Eléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

Fin 2001, il y avait dans le périmètre communautaire :

- ▶ 215 assistantes maternelles agréées (dont 20 seulement sans travail)
 - ▶ 396 enfants accueillis chez celles-ci
 - ▶ 423 enfants accueillis dans les haltes-garderies (dont 82 enfants accueillis également chez des assistantes maternelles)
- Soit un total de 737 enfants de moins de 6 ans bénéficiant des services.

Lieu de halte garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Origine et nombre moyen d'enfants accueillis par accueil		
	Commune d'accueil	autres communes	total	Commune d'accueil	autres communes	total
Avrechy	27	21	48	4	5	9
Ferrières	10	20	30	2	5	7
La Neuville Roy	30	23	53	11	5	16
Le Plessier Sur St Just	5	39	44	1	4	5
Lieuvilleurs	26	5	31	10	2	12
Maignelay Montigny	47	46	93	7	4	11
Ravenel	26	23	49	6	1	7
St Just En Chaussée	113	70	183	10	5	15
Wavignies	27	16	43	8	2	10
TOTAL	311	263	574	59	33	92

Les réalisations

Services sociaux

Lieu de halte garderie	Jours	heures d'ouverture	capacité d'accueil agréée (nbre d'enfants)	Nbre d'enfants moyens accueillis par accueil sur l'année 2001
Maignelay Montigny	mardi	9h - 12h	16	11
	jeudi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	14h - 17h		
St Just En Chaussée	mardi	14h - 18h	18	15
	mercredi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	9h - 12h		
Le Plessier Sur St Just	mardi	9h - 12h	18	5
Ferrières	mardi	14h - 17h	16	7
Lieuville	mercredi	9h - 12h	18	12
Avrechy	mercredi	14h - 18h	16	9
Wavignies	jeudi	9h - 12h	18	10
La Neuville Roy	jeudi	14h - 17h	18	16
Lieu d'accueil à pourvoir	vendredi	9h - 12h		
Ravenel	vendredi	14h - 17h	16	7
TOTAL	15 demi journées de fonctionnement : 47 heures d'ouverture			par semaine : 170 enfants accueillis en moyenne

Remarques : 92 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte garderie ; ainsi le total de 574 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2001, le nombre d'enfants différents était de 423.

Autres actions

La politique mise en place par le conseil de la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également :

► un soutien aux services d'accueil des enfants de moins de 6 ans pour lesquels les communes restent compétentes :

- les centres de loisirs sans hébergement
- les divers accueils périscolaires

(participation financière de 55% des dépenses de fonctionnement de ces services, rapportées au nombre d'enfants de moins de 6 ans accueillis).

► des « actions passerelles », ainsi dénommées parce qu'elles organisent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés ; cette « passerelle » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle ne peut pas, actuellement, être organisée pour tous les enfants du Plateau Picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport.

► L'organisation de spectacles : au théâtre les petits (Juin 2001 sur Avrechy) : 174 personnes ont assisté à la représentation, dont 112 enfants. Faute de place et pour des raisons de sécurité, l'action de communication a ciblé prioritairement les 114 demandes du spectacle de Noël refusées et la population du secteur d'Avrechy bénéficiant des services en faveur de la petite enfance, malgré cela 10 demandes ont été refusées dont 6 pour des enfants.

Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs

Compte administratif 2001 : fonction 520, interventions sociales.

La Communauté finance depuis plusieurs années la formation au BAFA (Brevet d'Aptitude

aux Fonctions d'Animation). Celle-ci vise à former des habitants qui souhaitent encadrer des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

En 2001, la Communauté a confié à La Rampe du Plateau Picard, l'organisation matérielle d'un stage d'approfondissement et à l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances) l'organisation pédagogique. Dix stagiaires issus de 9 communes du Plateau Picard ont suivi cette 2e partie de la formation et ont obtenu le BAFA. Ils ont trouvé un emploi, au cours de l'été 2001, dans l'un des 21 centres de loisirs organisés sur le territoire.

Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale

Compte administratif 2001 : fonction 520, interventions sociales.

Animation de la vie sociale

La Communauté a confié aux Centres sociaux la réalisation d'objectifs d'animation sociale et culturelle : le CSCI (Centre socioculturel intercommunal du secteur de Saint-Just-en-Chaussée) et le CIAVL (Centre intercommunal d'animation à la vie locale du secteur de Maignelay-Montigny). La convention tripartite, signée le 18 juillet 2000 fixe pour 4 ans les conditions de réalisation de ces objectifs, notamment le montant des subventions de la Communauté (400 000 F par an et par association).

La commission de la vie sociale souhaite rendre plus lisible ce partenariat. Dans cet objectif, des élus du Bureau de la Communauté ont commencé à rencontrer à plusieurs reprises les membres des conseils d'administration des centres sociaux.

Coordination et loisirs des jeunes

En 1999, la Communauté a créé un emploi pour développer et coordonner les activités de loisirs des jeunes du territoire, en relation avec les animateurs recrutés dans le cadre du dispositif nouveaux services, nouveaux emplois (emplois jeunes).

Cette mission s'est révélée difficile et délicate. La personne en poste a cessé ses fonctions en octobre 2001 et n'a pas été remplacée.

La commission de la vie sociale, consciente de la nécessité de mettre en place une véritable politique pour les loisirs des jeunes a souhaité mener une réflexion sur la signature d'un contrat temps libre avec la CAF (Caisses d'Allocations Familiales de Beauvais). Si les conclusions des différentes études réalisées sur le sujet sont confirmées, la Communauté pourrait signer le contrat temps libre fin 2002.

Enfin, la Communauté est partenaire de la CAF de Beauvais dans le dispositif "carnet temps libre". Il s'agit de mettre à la disposition des jeunes (de 12 à 20 ans) allocataires de la CAF un carnet d'une valeur de 500F. Ce carnet leur facilite alors l'accès aux loisirs organisés par des associations agréées. La Communauté participe au financement de ce dispositif à raison de 75 F par carnet.

Les réalisations

Services sociaux

Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile

Compte administratif 2001 : fonction 61, services pour les personnes âgées.

Géré en direct par la Communauté depuis 1999, le service de repas à domicile s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans ou dans l'incapacité passagère ou définitive de préparer des repas (personnes handicapées...).

En 2001, 27 228 repas ont été livrés soit une progression de 6,87%. 112 personnes sont concernées. Elles vivent seules pour la plupart (92) et 62 sont des femmes. 75% des usagers utilisent le service pour commander plus de 5 repas par semaine.



nbr de jours commandés	7	6	5	4	3	12	1	total
nbr foyers	26	16	17	15	6	17	5	102
nbr de personnes	29	19	17	17	7	18	5	112
nbr total de repas	203	114	85	68	21	36	5	532

Le fournisseur des repas, la société Midi Service, a été choisi suite à un appel d'offres lancé en début d'année 2000, pour la qualité de préparation des repas et pour le sérieux dans la mise en œuvre de la prestation (horaire, respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire). Le budget du service s'équilibre, le prix de vente du repas livré était de 38 F en 2001.

Développement culturel

*Compte administratif 2001 : fonction 33, action culturelle.
Opération d'investissement n°30, musique.*

Opérations en faveur des pratiques artistiques

Le cinéma

Le cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée est, avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. La Communauté favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations menées en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard. Ces deux actions représentent environ 15% de la fréquentation totale du cinéma.

Ciné été jeunes

Depuis 1991, la Communauté de communes favorise l'accès du jeune public au cinéma, pendant les vacances estivales. Pour cela, elle prend en charge une partie du prix du billet des jeunes et le transport vers le cinéma Jeanne Moreau pour les centres aérés.

en 2001 : 1147 entrées

- 1214 entrées jeunes (prise en charge de 8F par la CCPP)
- 733 entrées CLSH (prise en charge de 14F et du transport par la CCPP)
- 17 centres de loisirs

Les réalisations
Développement
culturel

Noël en Plateau Picard

Depuis 1998, Communauté de communes favorise l'accès des élèves du premier degré au cinéma à la période de Noël. Pour cela, elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma Jeanne Moreau.

en 2001 : 2270 élèves concernés

45 communes concernées et 49 cars mis à disposition par la Communauté.
(prix des entrées pour les élèves : 18F)



Ateliers d'Eveil musical et de pratique instrumentale et vocale pour les 5-10 ans

La Communauté de Communes a souhaité, depuis 1999, amener les enfants de 5-7 ans du Plateau Picard à découvrir la musique par une pratique ludique. Elle a donc confié par convention au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard et à l'ADEIV. (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales) la mise en place d'ateliers d'Eveil Musical hors du temps scolaire. La Communauté a proposé aux communes d'accueillir les ateliers en veillant à avoir une répartition équilibrée sur le territoire, facilitant l'accès de tous.

Un atelier comprend 30 séances d'une heure, les séances sont assurées par un intervenant qualifié des écoles de musique sur la base d'un cahier des charges travaillé en étroite avec les écoles de musique.

L'éveil musical permet de sensibiliser l'enfant à la découverte des instruments à l'univers de la musique, à travers l'écoute active, la pratique vocale et instrumentale. Proposée hors du temps scolaire, elle doit sensibiliser l'enfant à la musique pour éventuellement l'amener à la pratique musicale.

Pour l'année scolaire 2000/2001, sept communes étaient concernées par ces ateliers : Avrechy, Catillon-Fumechon, Lieuvillers, Grandvillers-aux-Bois, Maignelay-Montigny, Saint-Just-en-Chaussée, Wacquemoulin. 55 enfants assistaient aux ateliers. En juin 2001, le bilan réalisé montre que l'assiduité des enfants est très bonne. De plus, certaines familles souhaitent qu'une activité collective peu coûteuse et en proximité soit proposée pour les enfants de plus de 7 ans.

La Communauté propose donc de mettre en place, sur le même principe, des ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les enfants âgés de 7 à 10 ans.

Développement des pratiques vocales

Le développement des pratiques vocales a été retenu comme axe prioritaire dans la mise en œuvre d'un partenariat entre la Communauté et les écoles de musique du territoire. L'objectif était de s'appuyer sur les chorales existantes pour créer une dynamique d'échanges et de pratiques.

La Communauté a signé une convention de partenariat avec "Musique et danse en Picardie -ASSECARM. L'ASSECARM (association pour l'expansion et la coordination des actions régionales musicales) est financée par le conseil régional de Picardie et par le Ministère de la culture (DRAC). Elle vise à développer les pratiques musicales amateurs en Picardie. L'ASSECARM rémunère les intervenants et les frais afférents, dans le cadre de son schéma triennal. La Communauté verse une participation à l'ASSECARM d'environ 50% du coût de l'intervention.

La convention prévoit la mise à disposition de la Communauté par l'Assecarm d'une chargée de mission " voix ", Mme Patricia Murtas, et la poursuite de trois missions :

► La diffusion

En 2001, des concerts ont été organisés à Wavignies, Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny. Le concert de Saint-Martin-aux-Bois, dans le cadre des rencontres musicales a accueilli 400 personnes.

► L'animation des chorales ou ensembles vocaux

Les 55 choristes sont originaires d'une quinzaine de communes du Plateau Picard. Ils se réunissent deux fois par semaine à Maignelay-Montigny et à Saint-Just-en-Chaussée et une fois par mois le dimanche matin.

Les réalisations
Développement
culturel



► La formation vocale individualisée des choristes

Les choristes bénéficient d'une formation de technique vocale dispensée en petits groupes de 3 ou 4 personnes à raison d'une heure par mois.

Politique de mise en valeur de l'identité culturelle **Bulletin d'information "Culture Contact"**

Ce mensuel, distribué auprès des 12 500 foyers du territoire, informe sur les manifestations culturelles, sur l'histoire locale ou apporte un coup de projecteur sur une association locale. Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication, les informations présentées dans ce mensuel seront reprises dans des pages spéciales de la future publication de la Communauté.

Journées du patrimoine

La Communauté a contribué à l'organisation des Journées du patrimoine par les communes du quartier de La Neuville Roy, en mettant en place des moyens de communication (réalisation et édition d'un guide de randonnée, affiches).

Site Internet

Des pages spécifiques permettent d'annoncer les manifestations culturelles. Lors des "rencontres musicales", les photos des concerts étaient mises en ligne dès le lendemain, les réservations en ligne étaient possibles.

Elaboration d'un plan de développement de la lecture

La Communauté invite les 29 points de lecture publique du territoire à des réunions, au moins une fois par trimestre pour échanger sur les pratiques ou bâtir des projets d'animation communs (Printemps des poètes, lire en fête...).

Printemps des poètes

En 2001, le réseau des bibliothèques du Plateau Picard, le Conseil de la Flamboyance, l'association "Histoire de dire", la SNCF, la Comédie de Picardie, la Communauté de communes avait préparé un programme commun.

Lecture de poésies

Les lectures de poésies sont proposées à toutes les bibliothèques par l'association Histoire de dire. En 2001, 5 communes ont participé : Cuignières, Fournival, Lieuvillers, Saint-Just-en-Chaussée et Wavignies

Jeu du cadavre exquis...

En reprenant l'idée des surréalistes, le Conseil de la Flamboyance et la Communauté de Communes ont proposé de "surfer" sur le site Internet du Plateau Picard afin de compléter des poèmes célèbres. Les nouveaux poèmes ainsi créés étaient remis en ligne, pour consultation.

Edition d'un recueil de poésies

Les habitants ont été invités par "Culture Contact" à faire parvenir à la Communauté de communes leurs créations poétiques. Un recueil a été réalisé à partir des œuvres de la quinzaine de participants. Il a été ensuite distribué lors des manifestations et dans toutes les bibliothèques du territoire.

Prose du transsibérien

Dans le cadre d'un partenariat Conseil Régional et SNCF, la Comédie de Picardie a programmé des lectures publiques dans les gares de Picardie. C'est ainsi qu'un acteur a lu dans

la gare de Saint-Just-en-Chaussée des textes de Blaise Cendrars. Une cinquantaine de personnes ont assisté à la séance.

Café poésie

L'association Histoire de dire en collaboration avec la médiathèque de Saint-just-en-Chaussée et la Communauté de communes a accueilli soixante-dix personnes environ lors d'un café poésie. Tout en dégustant un verre, les spectateurs ont pu écouter des poèmes mais également participé en proposant leurs propres créations.

Formation à l'art du conte

Depuis plusieurs années, la Communauté propose, aux bibliothécaires et à toutes personnes ayant une action d'animation auprès du public du territoire, de bénéficier d'une formation gratuite à l'art du conte.

Une association (*Histoire de dire*) regroupant les conteuses ainsi formées s'est constituée. La Communauté a décidé de lui confier par convention l'organisation d'un stage de 4 jours (sur deux week-end). L'animation était assurée par deux conteuses de l'association Histoire de dire. Une dizaine de personnes s'est inscrite. La première session s'est déroulée à Saint-Martin-aux-Bois en décembre. La seconde session est prévue à Léglantiers en février 2002.

D'autre part, l'association a invité une conteuse professionnelle, pour une racontée ouverte aux habitants du Plateau Picard.

Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale

Théâtre

Pour la dixième année, la Communauté a accueilli une pièce proposée par la Comédie de Picardie (Amiens), dans le cadre de sa politique de décentralisation. La compagnie s'est installée sur la place du marché de Saint-Just-en-Chaussée. Le spectacle a eu lieu en plein air grâce au camion théâtre et a été suivis par 120 spectateurs.

Rencontres musicales du Plateau Picard

Les Rencontres se sont déroulées du 26 Mai au 15 juin 2001. Ce festival est :

- ▶ une opportunité d'échanges humains et culturels entre concertistes, musiciens amateurs, élèves des écoles de musique, enfants, habitants du Plateau Picard.
- ▶ une source de dialogue avec le milieu éducatif dans la construction d'un projet
- ▶ une aide à l'affirmation d'une identité
- ▶ une sensibilisation des publics (animations, Masterclass, concerts, conférences)
- ▶ une mise en valeur du patrimoine (occasion privilégiée de faire découvrir des lieux publics ou privés)

Les "Rencontres musicales du Plateau Picard" se déroulent tous les deux ans et pour cette deuxième édition, le thème retenu était "Au temps de George Sand". La direction artistique est assurée par Anne Salomé et Gérard Fallour en collaboration avec la Communauté de communes et les écoles de musique.

Les réalisations
Développement
culturel

Les partenaires du projet

- ▶ les communes du Plateau Picard
- ▶ l'ASSEARM
- ▶ Les écoles de musique : Institut Culturel du Santerre Plateau Picard, Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard, A.D.E.I.V. (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales)
- ▶ le Conseil Général de l'Oise
- ▶ le Conseil Régional de Picardie



- le Ministère de la Culture et de la Communication
- le secteur paroissial
- le collège Louise Michel de Saint-Just-en-Chaussée

Les concerts

Les huit concerts proposés dans cinq communes ont accueilli 1 293 spectateurs. Quatre de ces concerts, donnés dans des églises, étaient gratuits, ils ont été fréquentés par 842 spectateurs, soit 65 % du public du festival.

La Masterclass

Grâce à la participation de l'Assecarm, Marina Prozorova, pianiste russe de renom, était l'invitée d'honneur du festival. Elle a animé une Masterclass de piano romantique à laquelle 13 stagiaires ont participé. Les locaux ont été mis à disposition par l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée. Un concert de fin de stage a été proposé le lundi 4 juin dans les écuries du château de La Borde à Sains-Morainvillers.

L'animation en direction des collégiens

Marina Prozorova s'est rendue au collège de Saint-Just-en-Chaussée, à l'invitation de Monsieur Evrard, principal, pour y rencontrer 4 classes et leurs professeurs de musique. Elle leur a expliqué le long travail de répétition d'un pianiste pour jouer une œuvre en concert. Elle leur a également interprété quelques airs.

Gérard Fallour, directeur artistique des rencontres et pianiste, a accueilli 200 collégiens à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée pour leur présenter des extraits du programme du festival.

Ce travail de sensibilisation auprès des collégiens s'inscrit dans une démarche de fond impliquant les enseignants, les artistes et les jeunes.

La conférence sur George Sand

Madame Orts Boulefoy a animé une conférence à laquelle 52 personnes ont assisté.

Equiperment et service sportifs

Schéma des équipements sportifs intercommunaux

Compte administratif 2001 : opération d'investissement n°21, schéma des équipements sportifs.

En octobre 1999, la Communauté de Communes a démarré l'élaboration d'un schéma des équipements sportifs du Plateau Picard. La démarche vise à mener une réflexion globale à l'échelle du territoire en matière sportive, afin d'établir une programmation d'équipements cohérente susceptible de guider les interventions de la Communauté de communes dans ce domaine.

L'étude du schéma des équipements sportifs du Plateau Picard, confiée à une équipe de « programmistes » (spécialistes de la programmation d'équipements publics), n'a pas pu être terminée compte-tenu des difficultés rencontrées et évoquées dans le précédent rapport d'activité.

La première phase d'analyse de l'existant et de définition des besoins s'est achevée en mars 2000. Elle met en évidence d'importants dysfonctionnements fonctionnels et d'organisation au niveau des gymnases existants, ainsi qu'un besoin d'équipements de proximité et d'animation sportive. La création de salles de sports supplémentaires ne ressort pas comme le besoin prioritaire.

Les réalisations
Equiperment et
services sportifs

Les enjeux relevés par le diagnostic

- Equipements intercommunaux & animation
 - mise en oeuvre de leur réhabilitation,



- amélioration du confort d'usage des équipements existants,
- augmentation de l'offre en terme d'équipements sportifs

► Encadrement

- meilleure prise en compte de l'enseignement sportif à l'école primaire (besoin d'en cadrants)
- soutien apporté au secteur associatif (formation des dirigeants bénévoles, encadrement professionnel) dans la perspective d'une politique d'animation sportive
- prise en compte d'une demande de pratique à faibles contraintes (jeunes, notamment)

► Logistique

- prise en compte des problèmes de mobilité des publics
- prise en compte des problèmes administratifs des associations

La phase suivante a consisté à imaginer des scénarios susceptibles de répondre aux besoins exprimés, y compris pour les salles de sport couvertes. Cette phase s'est avérée particulièrement laborieuse. Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

► L'équipe de consultants n'a pas toujours apporté la méthodologie susceptible de faire avancer les réflexions du Comité de Pilotage, ni la production d'idées, les préconisations, ou la prospective attendues.

► Un délai de 5 mois s'est finalement écoulé entre les premières pistes de réflexion exprimées 26 septembre 2000.

Perspectives

La commission chargée de la vie sociale a rappelé la nécessité, dans un premier temps, de remédier aux importants dysfonctionnements constatés sur les gymnases existants (étude de diagnostic en cours – voir chapitre « affaires scolaires ») avant d'envisager de nouveaux équipements.

Autres actions ou opérations

Opération Picardie en Ligne

L'objectif du dispositif Picardie en Ligne est de permettre à chacun de s'initier à la pratique de l'informatique et des technologies d'information et de communication, dont Internet.

La Communauté de Communes propose aux utilisateurs :

- un apprentissage encadré par un animateur,
- un crédit de 30 heures de consultation libre, grâce à un système de cartes à puces.

Les deux espaces Picardie en Ligne du territoire (Centre de Formation à Saint-Just et Collège Blin à Maignelay-Montigny) sont accessibles à tout public, gratuitement.

La Communauté de communes a recruté en octobre 2000 une animatrice des espaces Picardie en Ligne sous le régime d'un « contrat emplois-jeunes » (Mme Fanny Briaux).

Fréquentation du service

127 nouveaux utilisateurs se sont inscrits en 2001, sur un total de 471 personnes ayant fréquenté Picardie en Ligne au cours de l'année.

Répartition des usagers entre les deux espaces

- 55 % des utilisateurs ont fréquenté l'espace de Saint-Just ;
- 45 % des utilisateurs ont fréquenté l'espace de Maignelay-Montigny.

En 2001, une initiation gratuite à la création de sites internet, destinée aux élus, au person-

nel communal et aux responsables d'associations, a été assurée par Monsieur Daniel Lefebvre. Dix-neuf personnes ont participé à cette formation organisée sur une journée et demi, neuf étaient présentes au titre des communes, sept représentaient des associations intercommunales et trois personnes employées par la Communauté de communes.

Mandat du syndicat scolaire de Ferrières pour la construction d'un groupe scolaire

Compte administratif 2001 : opération sous mandat n°8, construction d'un RPC.

La Communauté de communes a poursuivi en 2001 les opérations financières se rapportant à la construction d'un groupement scolaire « concentré » engagée en 1999, à la demande et pour le compte du syndicat scolaire intercommunal de Ferrières (8 communes regroupées).

Ce groupe scolaire comporte tous les niveaux maternelles et primaires, ainsi que l'ensemble des services scolaires et périscolaires d'une école moderne. Il est entré en service à la rentrée scolaire 2000-2001.

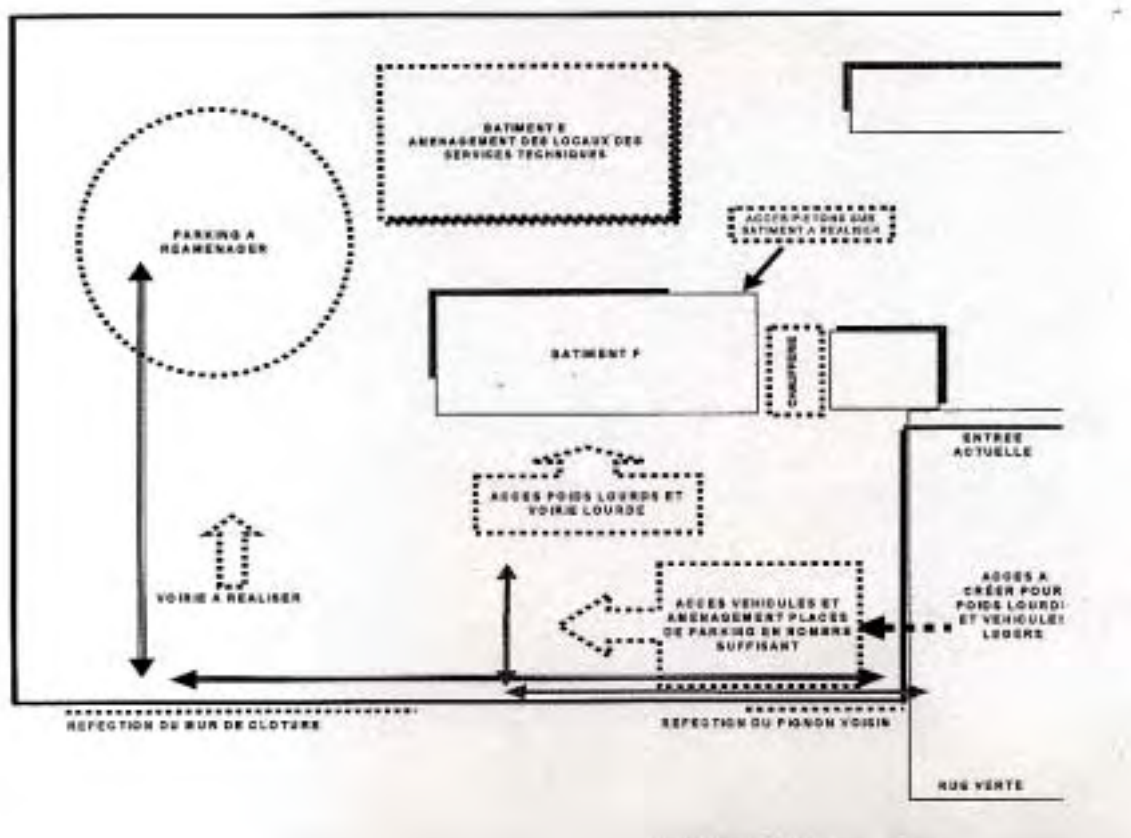
Projet de création d'une « maison des services techniques »

Compte administratif 2001 : opération d'équipement n° 31

Le projet de création d'une « maison des services techniques » a évolué au cours de l'année 2001 avec la rédaction, par le comité de pilotage, d'un programme de travaux détaillé.

Le bâtiment existant au 125 de la rue Verte s'est avéré difficilement réutilisable pour répondre aux besoins compte-tenu de l'exiguïté des pièces et de l'état de délabrement de l'ensemble. La démolition du bâtiment est apparu incontournable.

Par ailleurs, le bâtiment du siège de la Communauté au 140, rue Verte, Le Plessier-sur-St Just, actuellement occupé par l'OCRP, offre toutes les caractéristiques requises pour aménager ce type de locaux (surface, situation...). Une discussion avec l'association a été engagée afin d'envisager son déplacement. Le déménagement annoncé du parc de matériel (envisagé en septembre 2002), a permis de bâtir le projet suivant :



Les réalisations

Autres actions
ou opérations

La « maison des services techniques » comprendrait principalement 7 bureaux, une salle de réunion de 50 personnes de capacité et un local pour la reprographie, sur une surface totale de 309 m².

Le local actuellement dédié à la reprographie serait réutilisé en local d'archivage.

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux prévoit une période de conception jusqu'en octobre 2002, la consultation des entreprises entre octobre 2002 et février 2003 et l'achèvement des travaux en septembre 2003.

Séances du Conseil communautaire

Date	Objet	N°
19 février	Orientations budgétaires pour 2001	01C/01/01
26 février	Approbation du compte administratif 2000	01C/02/01
	Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2000	01C/02/02
	Vote des taux des 4 taxes directes locales, pour 2001 – vote du budget primitif pour 2001	01C/02/03
	Programme 2001 de revêtements superficiels voirie communale – demande de subvention au Département de l'Oise	01C/02/04
	Bilan 2000 des acquisitions et cessions immobilières et foncières	01C/02/05
19 avril	Election du Président	01C/03/01
	Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau	01C/03/02
	Election des vice-présidents	01C/03/03
	Election des douze autres membres du bureau	01C/03/04
	Election des membres de la commission d'appel d'offres ou d'adjudications	01C/03/05
	Election des délégués de la communauté de communes au syndicat mixte Oise-verte-environnement (SYMOVE)	01C/03/06
	Délégations d'attributions du conseil au Président et au Bureau	01C/03/07
11 juin	Subvention à l'Association des Sinistrés du Plateau picard	01C/04/01
	Constitution de huit commissions du Conseil communautaire et d'un comité de pilotage de l'information et de la communication	01C/04/02
	Indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents	01C/04/03
	Désignation des représentants de la Communauté de communes au comité de pilotage de l'étude de la charte de coopération inter-territoriale avec le Syndicat mixte d'aménagement du Centre-Oise	01C/04/04
	Adhésion de la Communauté de communes du Plateau picard à l'Union des Maires de l'Oise	01C/04/05
	Désignation de représentants de la Communauté de communes au sein de divers organismes	01C/04/06
8 octobre	Avis sur l'implantation d'un aéroport dans le périmètre de la Communauté de communes du Plateau picard	01C/05/01
	Participation à deux études d'impact du projet d'implantation d'un aéroport international (sites dits « de Rouvillers » et de « Montdidier-sud »)	01C/05/02
	Règlement intérieur du Conseil communautaire	01C/05/03
	Modification du tableau des effectifs du personnel	01C/05/04
	Complément de régime indemnitaire du personnel pour 2001	01C/05/05
	Virements de crédits (exercice 2001)	01C/05/06
	Institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	01C/05/07
	Attribution d'une subvention à l'association « La Rampe du Plateau Picard »	01C/05/08

15 novembre	<p>Plan local pour l'insertion et l'emploi du Plateau Picard et du Centre Oise (PLIE), dans le cadre d'une Charte d'aménagement et de développement inter-territoriale entre la Communauté de communes du Plateau picard et le Syndicat mixte d'aménagement du Centre-Oise</p> <p>Définition d'une stratégie de communication, élaboration d'un plan de communication, actualisation de la charte graphique de la communauté et du site Internet ; demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds régional d'aide et de conseil aux collectivités (FRACC)</p>	01C/06/01
20 décembre	<p>Institution de la taxe professionnelle unique</p> <p>Procédure de création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Communauté de communes du Plateau picard</p> <p>Révision des statuts de la Communauté de communes du Plateau picard</p> <p>Virements de crédits (exercice 2001)</p> <p>Attribution d'indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire au Trésorier de la Communauté de communes pour l'année 2001</p> <p>Durée de l'amortissement des immobilisations à partir du 1^{er} janvier 2002</p> <p>Modification de la durée hebdomadaire de travail à compter du 1^{er} 2002</p> <p>Création et suppressions d'emplois au 1^{er} janvier 2002. Modification du tableau des effectifs du personnel</p> <p>Régime indemnitaire du personnel pour 2002</p> <p>Convention triennale avec l'association « La Recyclerie du Plateau picard », pour la réalisation d'objectifs d'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi et pour l'animation de la politique communautaire de gestion des déchets ménagers (années 2002 à 2004)</p> <p>Convention avec le Centre d'amélioration du logement Pact Arim de l'Oise pour l'animation du dispositif communautaire d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement, en faveur des communes et des habitants (année 2002)</p> <p>Convention de transports collectifs avec la Société CABARO pour l'année 2002 (desserte scolaire des piscines et divers)</p> <p>Convention avec l'ASSEARM (Association pour l'expansion et la coordination des actions régionales musicales) pour le développement des pratiques musicales</p>	<p>01C/06/02</p> <p>01C/07/01</p> <p>01C/07/02</p> <p>01C/07/03</p> <p>01C/07/04</p> <p>01C/07/05</p> <p>01C/07/06</p> <p>01C/07/07</p> <p>01C/07/08</p> <p>01C/07/09</p> <p>01C/07/10</p> <p>01C/07/11</p> <p>01C/07/12</p> <p>01C/07/13</p>

Les séances et les délibérations de Bureau en 2001

Date	Objet	N°
23 janvier	Modification du bail commercial du 5 octobre 1998 pour la location de deux bâtiments industriels adjacents, situés à St Just en Chaussée	01B/01/01
	Convention avec les écoles de musique du Plateau Picard pour l'organisation de séances d'éveil musical au profit des jeunes enfants (syndicat intercommunal de l'école de musique de St Just en Chaussée et du Plateau Picard et associations de l'institut culturel du Santerre Plateau Picard et l'Atelier d'études instrumentales et vocales)	01B/01/02
	Convention avec l'ASSECARM (Association pour l'expansion et coordination des actions régionales pour le développement des pratiques musicales)	01B/01/03
	Convention de financement de la Mission Locale Rurale	01B/01/04
	Convention de mise à disposition de locaux du collège M. Blin (Maignelay-Montigny) pour le fonctionnement d'un espace « Picardie en Ligne » N.T.I.C.	01B/01/05
	Demande de subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) pour la réfection du revêtement du sol du terrain de sport et le changement des tatamis du dojo du gymnase de Maignelay-Montigny	01B/01/06
	Demande de subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) pour la réalisation d'un assainissement pluvial sur la voie n° 9 du PIDU (Plan intercommunal des déplacements urbains)	01B/01/07
	Demande de subvention au titre de la DGE 2001 (Dotation Globale d'Equipement) pour la réfection de la toiture de la grande salle du gymnase de St Just en Chaussée	01B/01/08
	Création d'un emploi de technicien territorial chef	01B/01/09
	Régime indemnitaire du personnel pour 2001	01B/01/10
	Conventions avec l'association « La Rampe du Plateau Picard » et l'Union française des centres de vacances et de loisirs » pour la réalisation de stages de formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A.)	01B/01/11
12 février	Convention de financement de l'association « Oise-Est-Initiative » pour l'année 2001 (créations ou reprises d'entreprises)	01B/01/12
	Approbation des marchés de collecte-transport (lot 1) et traitement (lot 2) des déchets ménagers en « porte à porte »	01B/02/01
	Constitution d'une régie de recettes pour la perception des produits des droits d'entrée des spectacles et manifestations culturelles et autres produits culturels	01B/02/02
	Tarif des entrées aux manifestations culturelles	01B/02/03
	Tarif des entrées aux « Rencontres musicales 2001 »	01B/02/04
5 mars	Contrats de prestations de services pour les haltes garderies fixes de la Communauté de communes (St Just en Chaussée et Maignelay Montigny)	01B/02/05
	Avenant n° 1 aux lots n° 1 (V.R.D., portails, clôtures, espaces verts) et n° 2 (gros œuvre étendu) des marchés de travaux de construction d'une déchetterie à St Just en Chaussée	01B/03/01

Date	Objet	N°
2 mai	Demande de concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt pour une mission ponctuelle d'assistance à la gestion du service d'élimination des déchets ménagers Avenant n° 2 au contrat d'évacuation, transport et traitement des déchets collectés en déchetterie – lot n° 6 : déchets ménagers spéciaux	01B/04/01 01B/04/02
15 mai	Demande de subvention à la Région et au Département pour l'organisation des Rencontres musicales du Plateau Picard	01B/05/01
30 mai	Avenant n° 1 au contrat d'enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchetterie – lot n° 5 : tout venant	01B/06/01
	Approbation d'un marché de travaux de revêtements superficiels de la voirie communale (gravillonnages 2001)	01B/06/02
10 septembre	Tarif de location du matériel d'animation	01B/07/01
	Avenants aux marchés des lots 1, 2 et 3 relatifs à la construction	
12 novembre	Avenants de prolongation des contrats de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers (9 mois)	01B/08/01
	Demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds régional de développement local (FRDL), pour la création d'un fossé le long de la voie communale n° 9 du plan intercommunal des déplacements (Godenvillers-Domfront). Nouveau plan de financement de l'opération	01B/08/02
	Adoption de la proposition de la Direction départementale de l'Équipement pour une mission de maîtrise d'œuvre (création d'un fossé le long de la voie communale n° 9 du plan intercommunal des déplacements, Godenvillers-Domfront)	01B/08/03
	Programme 2002 l'amélioration de la voirie communale (revêtements superficiels) – Demande de subvention au Département de l'Oise	01B/08/04
	Création d'une mini-déchetterie à La Neuville Roy – Demandes de subventions à l'État (DDR) et à l'ADEME	01B/08/05
	Renforcement des points d'apport volontaire d'emballages ménagers. Demandes de subventions à l'ADEME et à la Sté Eco-Emballages	01B/08/06
	Aménagement de la voie communale n° 10 du plan intercommunal des déplacements (Pérennes à la Somme). Demandes de subventions au Département de l'Oise et à la Région Picardie	01B/08/07
	Etude de programmation de travaux de réhabilitation des gymnases – Demandes de subvention au Département de l'Oise et à la Région Picardie	01B/08/08
	Tarif de la halte-garderie	01B/08/09
	Participation aux dépenses de fonctionnement des communes d'accueil de la halte-garderie et des relais assistantes maternelles ; subvention aux communes organisatrices de centres de loisirs et d'accueils périscolaires en faveur des enfants de moins de 6 ans (année 2000)	01B/08/10 01B/08/11
	Tarif du service de portage de repas à domicile	01B/08/12